

DEPARTEMENT
DE LA REUNION

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AOÛT 2026

COMMUNE DE
CILAOS

DÉLIBÉRATION N° CM-97413-20260812-26

AFFAIRE N° 26 :

**DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS ASSOCIATIFS DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

L'An deux mille vingt-six, le mercredi 12 août, à quatorze heures huit, le Conseil municipal de la Commune de CILAOS s'est réuni dans la salle de l'Hôtel de ville, après convocation, sous la présidence de **Madame Laïla NASSIBOU, Maire**.

**La Maire certifie
que :**

Le nombre de
membres
en exercice est de **29**

Le nombre de
membres
présents est de **26**

ÉTAIENT PRESENTS : Laïla NASSIBOU - Luciano FIGUIN - Marie-Pierre LEBLE - Brandon HOARAU - Valérie DIJOUX - Jean Paul PAYET - Elisabeth FERRERE - Benjamin DARID - Marie Laure GRONDIN - Jean Max IDMONT - Sébastien TECHER - Clémence HECALE - Jean Claude BOYER - Juliane SERY - Claude BOYER - Sophie DRULA - Michel HOARAU - Dominique GONTHIER - Inel MAILLOT - Lisiane CLAIN - Christian DIJOUX - Francette GRONDIN - Jacques TECHER - Pierre TECHER - Denis DIJOUX - Carole POTIN

Le nombre de
procuration est de **03**

ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :
Leïla TURPIN représentée par Jean-Paul PAYET
Frédéric SEGART représenté par Jacques TECHER
Annie Claude PAYET représentée par Pierre TECHER

La convocation a été
envoyée le
06 août 2026

LA MAIRE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Pierre LEBLE



**AFFAIRE N° 26 : DESIGNATION DES DEUX REPRESENTANTS ASSOCIATIFS
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES
PUBLICS LOCAUX**

Vu l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n° CM-20260624-23 du Conseil municipal relative à la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

La Maire informe l'assemblée que la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été validée par le Conseil municipal en date du 24 juin 2026.

Cette commission, présidée par la Maire, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Lors de la séance du 24 juin 2026, une liste commune a été présentée, ont alors été élus :

Titulaires :

- Luciano FIGUIN
- Brandon HOARAU
- Jean Max IDMONT
- Frédéric SEGART

Suppléants :

- Jean Paul PAYET
- Benjamin DARID
- Sébastien TECHER
- Denis DIJOUX

Cette liste est à compléter par la désignation des deux représentants d'associations locales.

PROPOSITION :

- LAO MUSIK
- CILAOS BIKE TEAM

L'assemblée délibère :

- ❖ Pour : 29 (dont 3 procurations)
- ❖ Contre : 00
- ❖ Abstention : 00

Le Conseil municipal décide, **à l'unanimité** :

- ✚ **De désigner** les deux associations *Lao Musik* et *Cilaos Bike Team* pour représenter les associations locales ;
- ✚ **De dire** que la désignation nominative des représentants correspondants sera réalisée par la Maire par voie d'arrêté ;
- ✚ **D'autoriser** la Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis de La Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus et transmis à Monsieur le Sous-préfet de Saint-Pierre.

LA SECRETAIRE
Marie-Pierre LEBLE



LA MAIRE
Laïla NASSIBOU



Identifiant : 974-219740248-

Numéro d'acte :

La présente délibération est certifiée exécutoire,

Etant transmise en sous-préfecture le :

Etant publiée le :